



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 23 juillet 2021
N°2021_16687_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête statistique sur les entreprises mahoraises informelles 2021-2022 (Esemi 2021-2022)

Service producteur : Institut national des statistiques et études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE) et Direction interrégionale La Réunion-Mayotte

Opportunité : avis favorable émis le 30 mars 2021 par la Commission « *Entreprises et stratégies de marché* »

Conformité : réunion du Comité du label du 17 juin 2021 (commission « Entreprises »)

Commission	Entreprises
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2021-2022
Publication JO	Oui

Descriptif de l'opération

L'enquête statistique sur les entreprises mahoraises informelles 2021-2022 est la reconduction des piliers 2 et 3 de l'enquête auprès des entreprises de Mayotte de 2016. Cette dernière a été reconnue d'intérêt général et obligatoire.

L'enquête a pour objectif de compléter, tous les 5-6 ans, l'enquête annuelle sur les entreprises formelles afin de mesurer les principales grandeurs économiques agrégées concernant les entreprises informelles pour alimenter la construction des comptes régionaux de Mayotte et de connaître et observer les évolutions de cette part importante du tissu économique mahorais. Ainsi, deux tiers des entreprises mahoraises sont informelles, c'est-à-dire inconnues de l'administration fiscale. Elles contribuent environ à 9 % de la valeur ajoutée générée par l'ensemble des entreprises mahoraises non agricoles et non financières, contre seulement environ 1 % de la valeur ajoutée pour l'informel au niveau national.

La demande émane de la direction interrégionale La Réunion-Mayotte de l'Insee, afin de répondre au mieux au chapitre 18 de l'acquis communautaire sur les statistiques et au règlement européen (UE) 2019/2152 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises, en actualisant les données sur les entreprises informelles, pour compléter les données annuelles sur les entreprises formelles.

Une réunion d'opportunité locale a eu lieu à Mayotte le 9 octobre 2020, en présence de l'AFD, du CSSM (Urssaf à Mayotte), de l'Adie, de la Direccte, de la DRFip, de l'ledom et de la Daaf. Les participants ont émis un avis favorable à l'enquête.

L'unité statistique enquêtée est l'entreprise informelle localisée à Mayotte. Le champ statistique couvert est le champ Esane, c'est-à-dire, de façon simplifiée, les entreprises marchandes, productives hors secteurs financiers et agricoles. Ce champ sera déterminé, post enquête, en fonction des réponses de l'entreprise.

L'enquête se déroule suivant deux phases. La première phase consiste à s'appuyer sur l'enquête ménage VQS (Vie quotidienne et santé) afin de repérer les entreprises informelles. Dans VQS, une entreprise informelle est repérée via un individu qui déclare occuper un emploi à son compte et/ou gagner de l'argent (le cas échéant, en plus de son activité principale) en faisant un petit boulot, en aidant une personne, ou en vendant des produits quelconques, même de manière occasionnelle, pour son propre compte. Cet individu est alors éligible à l'Esemi. La seconde phase consiste à enquêter tous les individus éligibles à l'aide du questionnaire de l'enquête statistique sur les entreprises mahoraises informelles.

Le questionnaire a pour objectif principal d'établir une comptabilité annuelle pour chaque entreprise informelle. Il comporte 8 modules : caractéristiques de l'entreprise ; main d'œuvre ; production ; dépenses et charges ; rythme d'activité ; clients-fournisseurs ; investissements ; freins à la formalisation.

La collecte est découpée en 3 vagues de novembre 2021 à mai 2022, au fil de l'enquête VQS, dont la collecte a lieu de juillet 2021 à mars 2022.

Le plan de sondage est le plan de sondage de l'enquête VQS. Tous les individus éligibles, repérés dans VQS, étant interrogés, la pondération finale de l'enquête VQS sert à pondérer les individus (chefs d'entreprises informelles) de l'enquête statistique sur les entreprises mahoraises informelles.

Justification de l'obligation : L'enquête sur les entreprises mahoraises informelles (Esemi) a pour objectif de compléter l'enquête annuelle sur les entreprises formelles (Esem) afin de mesurer les principales grandeurs économiques agrégées concernant les entreprises informelles, pour alimenter la construction des comptes régionaux de Mayotte. En particulier, d'après le Système Européen des Comptes (SEC 2010), l'activité informelle doit être comptabilisée dans la production. Or les entreprises informelles représentent une part importante de l'économie mahoraise et cette part est susceptible d'évoluer au fil du temps sur un territoire en forte mutation. Les résultats de cette enquête permettent également de décrire cette part importante du tissu économique mahorais, ce qui présente un intérêt en soi, mais aussi pour la connaissance du marché du travail et pour des aspects sociaux. Étant donné l'importance de ces enjeux, le caractère obligatoire est demandé pour la collecte de l'Esemi.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique assortit son avis des recommandations ou observations suivantes :***

#### ***Remarques générales***

- Le Comité demande à être destinataire de la convention Insee-DGOM.
- Suite à une demande du Comité du label de veiller à la correspondance du nom de l'enquête avec son millésime de collecte et son objet, le service, après consultation de son comité de pilotage propose le nom suivant pour cette enquête « Enquête statistique sur les entreprises mahoraises informelles 2021-2022 » et pour acronyme « Esemi 2021-2022 ». Cette dénomination devra être reprise dans tous les documents relatifs à l'enquête. Le service veillera à en informer le Cnis.

#### **Concertation**

- Le Comité du label demande au service d'intégrer les organisations professionnelles, les syndicats, la Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte et les centres de formalités des entreprises (CFE) dans les comités d'exploitation et de concertation, afin de bénéficier notamment de leur expérience dans la délimitation de la frontière entre l'informel et le formel. Le service devra définir précisément le mandat de ces deux comités.

#### **Méthodologie**

- Le Comité du label note avec intérêt l'avancée des travaux relatifs à une définition opérationnelle d'une entreprise formelle, et par complémentarité « informelle ». Il regrette cependant que la note n'ait pas été transmise au Comité au moment de l'examen du dossier. Ce nouveau découpage aura notamment pour conséquence éventuelle d'enquêter certains individus à la fois dans l'enquête Esem 2020, sur les entreprises formelles puis dans l'enquête Esemi 2021-2022. Le Comité du label demande au service d'être attentif au traitement de ce sur-champ.
- Le Comité du label encourage le service à contrôler et documenter les éventuels effets enquêteur et vague : la formation doit être le lieu privilégié permettant d'homogénéiser les pratiques entre enquêteurs et ce sur chacune des vagues d'enquêtes.
- Afin d'uniformiser les modalités de collecte, le Comité du label encourage le service, comme il l'a prévu à l'issue du test, à traduire les principaux éléments du questionnaire en shimaoré.

### **Diffusion**

- Le Comité du label attire l'attention du service sur la fiabilité de la comparaison des résultats de l'enquête de 2016 et ceux de l'enquête 2021-2022, compte tenu notamment des effets de modification de champ. L'information à ce sujet devra être précisée dans les documents de diffusion des résultats de l'enquête.

### **Lettres-avis**

- Il est demandé au service d'intégrer les remarques du Comité sur les lettres-avis et notamment la référence indispensable au RGPD.

Le Comité du label émet un avis de conformité à l'enquête statistique sur les entreprises mahoraises informelles 2021-2022 (Esemi 2021-2022) et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation. Cet avis est valide pour la collecte 2021-2022.

La présidente du comité du label de la  
statistique publique

Signé : Nicole ROTH